

A.D.M. de
Lionne.

B. decemb. 1664. N. 418.

Monsieur;

Ne pourrons nous jamais laisser le Roi et ses
ministres de repos pour cette malheureuse
occupation d'Orange? et ne vojais pas une des plus
grandes indignitez que'on nous j' puisse faire
souffrir! S. M. vise d'ordonner que les outils
de la Monylie nous soient enlevés, et on portera
donnons les faire accepter. Je vous rappelle d'au
l'autre monsieur Voir le detail au premier Article des Traites
Vendue ce qui cijoint, et aux deux autres le peu d'estat
M. nous que nous pouvons faire de vivre obéir le Roi
en ce que s. M. de sa générosité a fait prendre
à ses officiers en cette admirable place avec
toute de punctualité. Ce sera donc tous les jours
à recommander. quand il n'y aurait que cela
seul, n'en servir ce pas assez pour ~~que~~ laisser
le dégouttez de la possession de l'ordre d'autrui,
qui n'est bon de rien à son service? Justice,
Monsieur, Justice, et nous la regroupons en
grace. # ~~Le temps~~ ^{signatum} ~~est~~ ^{de} ~~dangerous~~
~~dangerous~~ ^{et} ~~dangerous~~ ~~dangerous~~

Si vous avez la bonté de bien

prendre à l'ouverture que j'ai un

Honneur de vous faire de bouteille,

je m'assurer que vous y trouverez l'heureuse satisfaction du Roi, etc le
doux chemin à ^{nos} ^{plus grande} delire de ce
importunité en moins densité. Ayant pris la voie moyenne, ce
de la paix force, par laquelle on n'a fait que l'honneur de
convoquer.

